



## Politique achat du Crous de Lyon 2024 - 2026

### *PREAMBULE*

#### **Contexte**

La politique achat reflète les orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement Crous de Lyon. Ainsi elle traduit dans son périmètre les valeurs de l'établissement.

Le Crous de Lyon met en œuvre depuis plusieurs années une démarche visant des objectifs de performance, relatifs à l'ensemble du processus achat (définition du besoin, passation des marchés publics, suivi d'exécution des marchés), formalisés dès la première politique achat 2020-2023 de l'établissement.

#### **Piliers de la politique achat :**

La politique achat repose sur les principes suivants, relevant du Code de la commande publique :

- Conformité aux principes généraux de la commande publique,
- Enjeux de performance : gains économiques, efficacité de l'action publique, progrès social, protection de l'environnement, innovation,
- Préférence aux engagements sur les résultats au lieu d'engagements sur les moyens,
- Evaluation et amélioration permanente de la qualité,
- Développement de la relation fournisseur

La politique achat s'appuie sur la « Charte de déontologie du Crous de Lyon » présentée au CA du 11 mars 2022 et annexée au règlement intérieur et aussi sur la « Charte de déontologie des achats » du réseau des Crous de 2019.

#### **Les 3 axes stratégiques de la politique achat 2024 - 2026 du Crous de Lyon**

- **Axe « performance économique »**

Pour atteindre cet objectif, le Crous étend sa couverture achat : élaboration nouveaux marchés pour couvrir ses besoins (étude annuelle des dépenses par familles d'achat) et rationalisation des contrats passés par les unités de gestion et les services. La mutualisation des achats est aussi un vecteur de performance achat, notamment pour des besoins en fournitures ou services standardisés ou homogènes entre plusieurs acheteurs.

En phase de définition du besoin pour les marchés à enjeux stratégique et/ou financier, un retour d'expérience du précédent marché est effectué avec les utilisateurs mais également avec les titulaires, pour définir les axes d'amélioration à porter dans le cadre du prochain marché.

Après notification, le passage de la phase de passation à la phase d'exécution (réunion de lancement) est un temps spécifique qui permet de « passer le relais » aux bénéficiaires des marchés en les mettant en relation avec le titulaire afin de fluidifier l'exécution.

En phase d'exécution du marché, des revues de contrats sont effectuées régulièrement pour les marchés à enjeux, afin d'identifier les difficultés d'exécution et trouver des solutions avec les titulaires. Les utilisateurs des marchés sont sollicités en amont, notamment par une grille d'évaluation / Questionnaire de satisfaction, sur le respect des exigences du cahier des charges et des engagements contractuels du titulaire, sur les plans administratifs et techniques.

*Indicateurs : nombre annuel de nouveaux marchés notifiés + nombre annuel de GT passation + nombre annuel de réunions de lancement + nombre annuel de revues de contrat*

- **Axe « accès des PME à la commande publique » et « promotion de l'activité économique du territoire »**

En travaillant sa stratégie d'allotissement, le Crous de Lyon promeut l'activité économique locale et l'accès des TPE et PME aux marchés publics.

Il prospecte également de nouveaux fournisseurs en pratiquant le Sourcing, pour les procédures à enjeux ou les nouveaux marchés, afin de connaître le tissu économique du segment d'achat et stimuler la concurrence. Cette méthode de travail permet de confronter la réalité économique locale et la « capacité à faire » des opérateurs économiques avec le besoin du Crous de Lyon : vérifier leur adéquation ou identifier les ajustements nécessaires.

La planification des procédures permet de publier les consultations à des moments adéquats pour les candidats (hors période estivale ou de fin d'année), afin de favoriser la concurrence entre opérateurs économiques.

*Indicateurs : % marchés attribués annuellement aux TPE PME + % marchés attribués annuellement à des entreprises implantées en région + nombre de rdv Sourcing menés par an*

- **Axe RSE « dispositions environnementales et dimension sociale »**

Le Crous de Lyon prend des mesures visant à la protection de l'environnement dans le cadre de ses achats et valorise également la démarche environnementale des entreprises, par exemple tri et valorisation des déchets, utilisation de produits respectueux de l'environnement et de la santé, et en favorisant les modes de production « vert » d'énergie.

Le Crous de Lyon favorise et valorise l'insertion par l'activité économique et l'emploi des personnes handicapées et/ou éloignées de l'emploi. Le développement de cet axe se fait notamment en lien avec la Maison Métropolitaine d'Insertion à l'emploi et au travers de marchés réservés.

La démarche s'inscrit également dans le cadre des objectifs de la loi Climat et résilience (échéance 21/08/2026).

*Objectifs et indicateurs « dispositions environnementales » : 80% en 2024 et 2025 et 100% en 2026 marchés clausés et comportant un critère environnemental notifiés par an*

*Objectifs et indicateurs « dimension sociale » : 30% en 2024 et 2025 et 60% en 2026 (dont 100% en procédure formalisée) marchés notifiés prenant en compte des considérations sociale ou à l'emploi (clause ou critère) + montant d'achat annuel sur les marchés réservés + nombre d'heures d'insertion réalisées par an.*